



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



Notre métier, leur avenir

Bonsoir à toutes et tous,

Ce matin, le ministère a rendu ses premiers arbitrages sur l'organisation de l'hommage à Samuel Paty le 2 novembre dans les établissements. Si les « temps dédiés » semblent décidés, beaucoup de points restent encore à préciser. De plus, la situation sanitaire s'aggravant, une réunion aura lieu vendredi matin au ministère.

Temps 1 : réunion d'équipes de 8h à 10h.

Le ministère a accédé à une de nos demandes : celle d'avoir un temps d'échange entre adultes. Nous avons demandé à ce que ce temps soit formalisé explicitement pour éviter des refus, « aménagements » locaux de la part d'équipes de direction trop zélées... Sur ce temps, nous avons exigé un discours clair de la part des directions sur la protection et le soutien de l'institution vis-à-vis des personnels. Mais nous revendiquons aussi qu'il ne soit pas uniquement dédié à de simples informations descendantes et aucunement à des injonctions. L'ensemble des personnels doivent pouvoir s'exprimer sur leurs besoins concernant cette journée du 2 novembre mais aussi sur l'avenir.

Les élèves seront donc accueillis à partir de 10h : nous avons réitéré la nécessité absolue de politiques concertées avec les collectivités territoriales notamment sur les transports scolaires.

Nous avons aussi exigé que la présence des personnels n'ayant pas cours le lundi matin ne soit pas obligatoire et que ce soit affiché clairement. Le ministère n'a pas répondu de façon nette, à voir vendredi matin.

Temps 2 : accueil des classes de 10h à 11h00.

Le ministère propose d'organiser une séquence pédagogique sur les questions de liberté d'expression et de laïcité. Nous avons rappelé que nous refusons le caractère injonctif de ce temps comme celui des documents qui ne doivent pas être imposés. Le ministère accepte de ne pas rendre la séquence obligatoire, de laisser le choix aux enseignant·es de la mener seul ou en co-intervention ou de faire cours. Dès mercredi soir, des documents seront disponibles et proposés aux personnels qui décideraient de mettre en œuvre cette séquence.

Temps 3 : recueillement à 11h00-11h30

Ce temps d'hommage aura lieu en même temps sur l'ensemble du territoire métropolitain. Sont prévues : la lecture de la lettre aux institutrices et instituteurs de Jean Jaurès puis la minute de silence. L'organisation de ce temps sera certainement percutée par le contexte sanitaire dégradé. Nous maintenons la nécessité d'une organisation collective de ce recueillement mais dans le respect de la santé de toutes et tous. Concernant la présence d'élu·es sur ce temps, nous avons exigé qu'elle se fasse sans prise de parole, sur la base de celles et ceux qui siègent en CA et avec l'accord du/de la chef·fe d'établissement. Pas de réponse claire pour le moment.

Point rapide sur la situation sanitaire

Des annonces générales seront faites demain par le 1^{er} ministre. À ce stade nous ne savons pas quels seront les choix opérés du point de vue des établissements scolaires. La réunion de vendredi matin apportera des précisions.

Si le choix est fait de laisser les lycées professionnels ouverts, nous porterons des exigences fortes en termes de protection des personnels et d'organisation pédagogique :

- La liste des maladies exigeant le maintien à domicile des personnels vulnérables ou côtoyant des personnes vulnérables doit être largement étendue. Il est inconcevable de mettre en péril la santé des personnels.
- Un protocole sanitaire strict doit être appliqué avec les moyens en matériel suffisants pour le mettre en œuvre : gel, masque adapté, solution virucide pour les outils, les bureaux, les PC etc... Les aérations doivent être possibles.
- Des aménagements d'effectifs doivent être envisagés pour accueillir les élèves : selon les salles, l'accueil ne devra pas excéder 15 élèves maximum.
- Des aménagements des grilles horaires doivent s'appliquer : redonner aux disciplines le temps actuellement dédié au chef-d'œuvre, à la co-intervention et à l'accompagnement personnalisé. Ceci permettra de pallier une partie de la perte d'heures qu'impliqueront les dédoublements.
- Dès vendredi, nous porterons la nécessité de reporter les PFMP et de prolonger la réduction du temps obligatoire telle que décidée en mai dernier. Les élèves ne doivent pas être pénalisés si les conditions sanitaires et économiques ne permettent pas l'accueil en entreprise.
- Le SNUEP-FSU rappelle que ce qui est préconisé dans la FAQ PFMP, qui d'ailleurs contrevient à des textes réglementaires, n'a aucune valeur d'obligation. Ces propositions, comme celle de mettre les élèves en PFMP en télétravail, sont même dangereuses, dans bien des cas, du point de vue de la sécurité : quelles modalités en cas d'accident du travail ? qui en porterait la responsabilité ? quelles assurances sont nécessaires pour les familles ? D'autres le sont du point de vue de la santé : Comment imaginer, dans le contexte sanitaire récemment aggravé, organiser un brassage des élèves entre différents LP ?
- Les personnels ne peuvent être obligés à hybrider leurs cours. Pour celles et ceux qui pourront rester en présentiel : aucune pression ne doit être exercée pour leur imposer, en plus, des cours à distance.

Pascal MICHELON Co secrétaire académique SNUEP-FSU